



Centre d'études sur le
droit international et
la mondialisation

Appel à contributions

La transformation du rôle de l'État à l'ère de la mondialisation

Date : 27 mai 2010

Endroit : Université du Québec à Montréal

Différents phénomènes généralement associés à la « mondialisation » ont entraîné, au cours des dernières décennies, un ensemble de conséquences déstabilisantes sur l'État. Quatre de ces phénomènes méritent d'être soulignés.

Le premier est la mobilité grandissante du capital international qui a entraîné ce que certains appellent une « classe capitaliste transnationale » et dont les liens avec un État en particulier seraient, aux dires de ces auteurs, devenus de plus en plus ténus.

Ensuite, l'hégémonie néolibérale apparue au plus tard dans les années 1980 a eu comme effet de mettre en confrontation les principes du droit de la mondialisation (droit du marché) et ceux des droits humains et des droits de l'humanité.

En troisième lieu, la mobilité du capital, l'internationalisation de plusieurs processus décisionnels, le développement d'un droit transnational et l'apparition de plusieurs phénomènes sociaux de nature transfrontalière font en sorte que l'État se trouve altéré à la fois par le haut et par le bas. Cette impression de perte de souveraineté a comme effet un déplacement du pouvoir décisionnel dans d'autres lieux, vers de nouveaux groupes d'individus.

Enfin, la perception de perte de souveraineté de l'État a provoqué un renouveau du nationalisme dans plusieurs régions incitant plusieurs États à développer de nouvelles stratégies pour la défense de l'identité nationale qu'ils sentaient menacée.

Ainsi, le colloque cherchera à poser les questions suivantes: Quelles modifications sur la configuration du pouvoir (politique, économique, culturel et social) cette mobilité du capital international apporte-t-elle ? Quelle appréciation pouvons-nous donner de l'idée de certains auteurs qui évoquent l'apparition d'un « État transnational » ? Quelles conclusions pouvons-nous tirer des nouvelles stratégies développées par l'État pour diminuer l'effritement de son pouvoir, mais aussi pour garder sa légitimité face à une population qui doit aussi s'adapter aux contraintes de la globalisation ? Quels changements de paradigmes ces phénomènes entraînent-ils pour le champ du droit international ?

Ce premier colloque sera suivi d'une seconde rencontre sur le même thème qui sera organisée conjointement avec la Société française pour le droit international (SFDI) à Nancy en 2011. Une publication réunissant les principales contributions de ces deux colloques est d'ores et déjà envisagée.

Les propositions de contribution doivent être envoyées avant le 26 février 2010 à Rémi Bachand, directeur du *Centre d'études sur le droit international et la mondialisation* : bachand.remi@ugam.ca.